



Le **SCFP**  
Votre choix

## **Notre force**

Au SCFP, ce sont les membres qui décident. Chaque section locale du SCFP établit ses priorités de négociation, le moment de s'entendre sur un nouveau contrat de travail et la façon de gérer ses fonds.





La force du SCFP vient de membres individuels qui travaillent à l'atteinte de buts communs. Ensemble, nous pouvons maintenir et améliorer les salaires et les avantages sociaux, renforcer les conditions de santé et de sécurité et améliorer le milieu de travail.

Le **SCFP**  
Votre choix

Le SCFP compte plus de 627 000 membres au Canada et notre syndicat continue de grandir. La plupart de nos membres travaillent dans le secteur public, que ce soit au niveau municipal, dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux, du transport aérien ou des communications, notamment.





## ***Quels sont les services offerts?***

En tant que membre du SCFP, vous avez accès aux outils, à l'information, aux programmes et au personnel d'expérience dont vous avez besoin pour discuter à armes égales avec l'employeur et négocier de meilleures conditions de travail.

Le **SCFP**  
Votre choix

## ***Nos services***

Chaque membre bénéficie de l'appui d'un conseiller syndical qui offre de l'aide en matière de négociation collective, de griefs, de santé et de sécurité, d'arbitrage ou d'autres questions relatives au travail.

Notre personnel comprend aussi des spécialistes en droit du travail, en recherche, en éducation, en communication, en évaluation des emplois, en discrimination et égalité, en santé et sécurité et en technologie.





NOUVEAU-BRUNSWICK

AMBULANCE

# Qu'est-ce qu'une convention collective?

Une convention collective est un contrat négocié entre les membres d'un syndicat et leur employeur. Elle établit les salaires et les conditions de travail. Elle est signée par l'employeur et acceptée par un vote des membres de la section locale du SCFP.

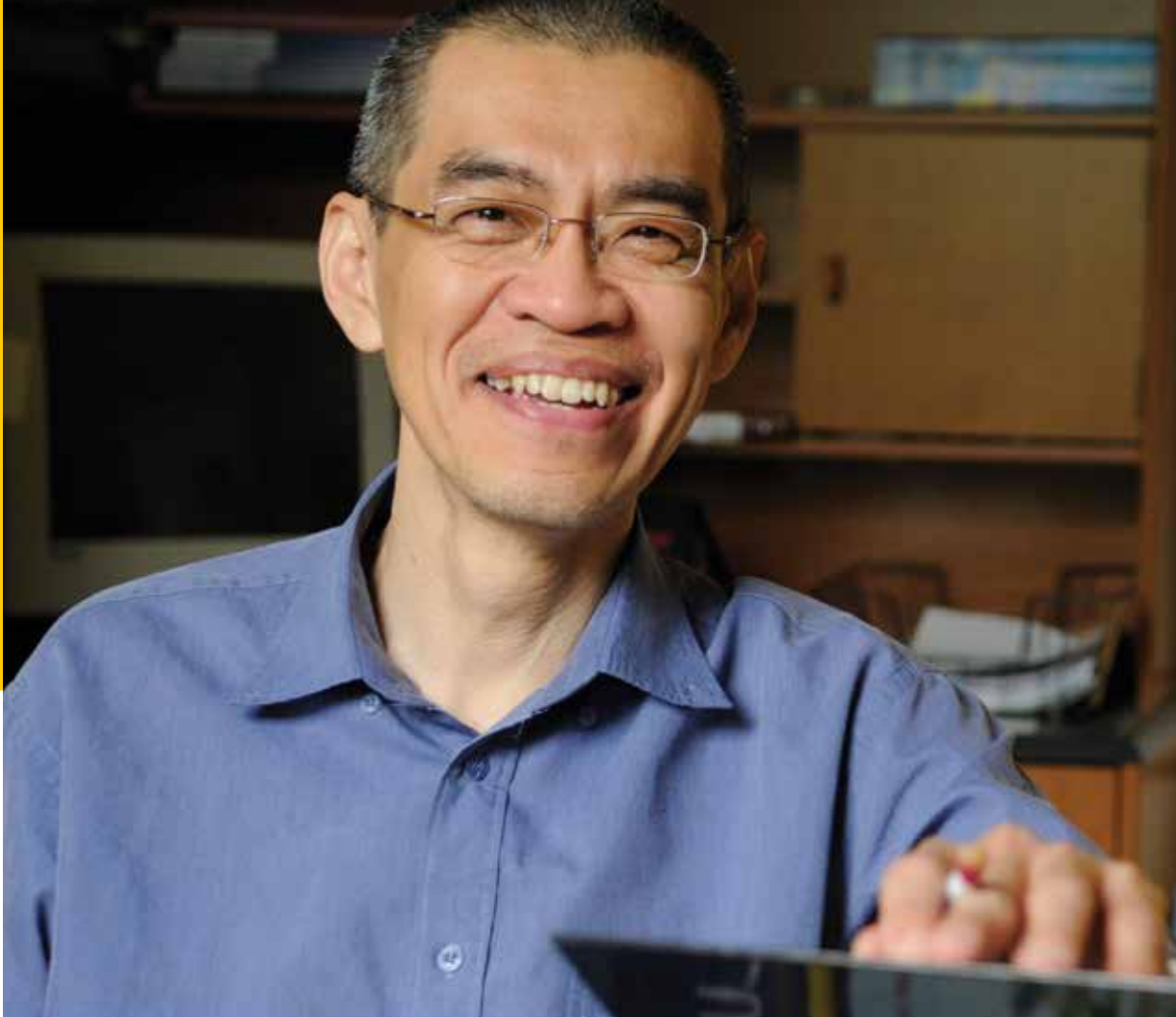
Le **SCFP**  
Votre choix







Ce sont les membres du SCFP qui déterminent ce qu'ils veulent proposer à l'employeur. Votre convention collective peut inclure des dispositions sur les salaires, les avantages sociaux, les congés annuels et les congés fériés, les heures de travail, la protection contre la discrimination et le harcèlement, les primes pour les heures supplémentaires, la sécurité d'emploi, la procédure à suivre en cas de mises à pied et le droit à la représentation syndicale.



Le **SCFP**  
Votre choix

## ***Un syndicat inclusif***

Le SCFP s'efforce de refléter la diversité des communautés dans lesquelles ses membres travaillent. Pour assurer la force de notre syndicat, il est essentiel que notre effectif comprenne des personnes de différentes origines raciales, des autochtones, des femmes, des personnes LGBTTI et des personnes ayant un handicap.

Nous représentons toutes sortes de travailleurs : temps plein, temps partiel, temporaires ou occasionnels. Que vous commenciez un nouvel emploi ou que vous ayez des dizaines d'années d'expérience, le SCFP offre les services qui vous permettront de réaliser des gains.



## ***Qu'en est-il des cotisations?***

Les sections locales du SCFP établissent leurs propres taux de cotisation.

Elles doivent prélever un minimum de 0,85 pour cent du salaire de base. Après ce seuil, les membres du SCFP votent pour savoir combien leur section locale prélèvera en plus du minimum et à quoi servira l'argent.





Le montant minimum des cotisations est envoyé au SCFP national et utilisé surtout pour embaucher des personnes qui appuient les sections locales durant les négociations et assurent le respect des conventions collectives. Grâce à ces fonds, tous les membres du SCFP peuvent avoir accès aux ressources nécessaires pour améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires.

***Les cotisations  
syndicales  
sont entièrement  
déductibles  
d'impôt.***

Tout montant perçu en deçà du seuil minimal reste dans la section locale. Ces fonds couvrent le coût des activités quotidiennes, comme un bureau, un site web, un bulletin de nouvelles local et d'autres frais. Ils peuvent aussi permettre aux membres de la section locale de suivre des cours ou des formations syndicales, ou encore de participer à des congrès.







Pour de plus amples informations, consultez le [scfp.ca/adherez](https://scfp.ca/adherez)